



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

ICC-PIDS-WU-65/11_Fra

14 février 2011 #65 La CPI semaine après semaine



Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, et *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga, Mathieu Ngudjolo Chui et Callixte Mbarushimana sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana* doit s'ouvrir le 4 juillet 2011.

Décisions adoptées entre le 7 et le 11 février 2011

Affaire Lubanga

Redacted version of the Corrigendum of Decision on the applications by 15 victims to participate in the proceedings

Rendue par la Chambre de première instance I, le 8 février 2011

Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

Cinquième décision relative à 2 demandes de participation de victimes à la procédure

Rendue par la Chambre de première instance II, le 9 février 2011

Affaire Mbarushimana

Decision Scheduling a Hearing on Issues relating to Disclosure between the Parties

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 7 février 2011

Situation en République du Kenya

La République du Kenya a ratifié le Statut de Rome le 15 mars 2005, devenant ainsi un Etat partie. Le 6 novembre 2009, suite à une lettre du Procureur l'informant de son intention de demander l'autorisation d'ouvrir une enquête proprio motu, la Présidence de la Cour pénale internationale a rendu une décision assignant la situation en République du Kenya à la Chambre préliminaire II. Le 26 novembre 2009, le Procureur a demandé à la Chambre préliminaire II l'autorisation d'enquêter sur cette situation relativement aux violences postélectorales de 2007-2008. Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête. Le 15 décembre 2010, le Procureur a demandé la délivrance de six citations à comparaître contre six citoyens kenyans. La Chambre n'a pas encore statué sur cette demande.

Décisions adoptées entre le 7 et le 11 février 2011

Decision on the "Application for Leave to Participate in the Proceedings before the Pre-Trial Chamber relating to the Prosecutor's Application under Article 58(7)"

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 11 février 2011

Decision on a Request for Leave to Appeal

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 11 février 2011

Situation en République centrafricaine

Le gouvernement de la République centrafricaine a renvoyé la situation devant la Cour en décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête en mai 2007. Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. Le procès a débuté le 22 novembre 2010.

Décisions adoptées entre le 7 et le 11 février 2011

Affaire Bemba

Decision on the Presiding Judge of the Appeals Chamber in the appeals of Mr Jean-Pierre Bemba Gombo and the Prosecutor against the decision of Trial Chamber III entitled "Decision on the admission into evidence of materials contained in the prosecution's list of evidence"

Rendue par la Chambre d'appel, le 8 février 2011

Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre **chaîne YouTube**

Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur **Twitter**

Événements

Le Comité de recherche pour le poste de Procureur de la CPI ouvre ses travaux

7 février 2011

La recherche du successeur du Procureur de la Cour pénale internationale, M. Luis Moreno-Ocampo, dont le mandat s'achève en juin 2012, est en cours. Le Comité de recherche, qui travaille depuis New York, et qui a pour mandat de faciliter la désignation et l'élection par consensus du prochain Procureur, et a tenu sa première réunion. Dans les mois à venir, le Comité est appelé à recevoir de manière informelle, des déclarations d'intérêt de la part d'individus, d'États, d'organisations internationales et régionales, de la société civile, d'associations professionnelles et d'autres sources. En outre, le Comité de recherche recensera et prendra activement contact avec les individus susceptibles de correspondre aux critères en vigueur, et notamment aux critères énoncés à l'article 42 du Statut de Rome. Il doit examiner ces manifestations d'intérêt et établir une liste restreinte comportant au moins les noms de trois candidats qualifiés, en vue de la soumettre, si possible, à l'attention du Bureau de l'Assemblée des États Parties. Le prochain Procureur sera élu à la dixième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de la Cour pénale internationale.

Le Comité est composé de cinq membres, dont un de chaque groupe régional, c'est à dire:

- (a) S.E. M. Baso Sangqu, Représentant permanent de la République d'Afrique du Sud auprès des Nations Unies (Groupe des États d'Afrique)
- (b) S.A.R. Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini, Représentant permanent du Royaume hachémite de Jordanie auprès des Nations Unies (Groupe des États d'Asie) (Coordinateur)
- (c) S.E. M. Miloš Koterec, Représentant permanent de la République slovaque auprès des Nations Unies (Groupe des États d'Europe orientale) (Coordinateur adjoint)
- (d) S.E. M. Joel Hernández, Conseiller juridique auprès du Ministère des Affaires étrangères du Mexique (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes)
- (e) M. Daniel Bethlehem, Q.C., Conseiller juridique auprès du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume Uni (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États)

Les candidats que ce poste intéresse, ou toute personne souhaitant recommander des individus qualifiés, sont priés de prendre contact avec le Comité de recherche par l'intermédiaire du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties :

Secrétariat de l'Assemblée des États Parties
 Court pénale internationale
 Maanweg 174
 2516 AB La Haye
 Pays-Bas
 Fax : +31 (0)70 515 8376
 E-mail : rene.holbach@icc-cpi.int

La CPI célèbre l'admission de la République de Moldova en tant que nouvel État partie



Le Président Sang-Hyun Song, en présence de l'Ambassadeur Jorge Lomónaco, remet à l'Ambassadeur Mihai Gribincea un exemplaire spécial du Statut de Rome © ICC-CPI

La Cour pénale internationale (CPI) a tenu une cérémonie le 11 février 2011 à son siège de La Haye afin de célébrer l'admission de la République de Moldova en tant que 114^e État partie au Statut de Rome, le traité fondateur de la CPI.

Lors de la cérémonie, le Président de la Cour, le juge Sang Hyun Song, a remis à l'Ambassadeur de la République de Moldova, M. Mihai Gribincea, un exemplaire spécial du Statut de Rome, qui symbolise, a-t-il déclaré, leur « engagement commun en faveur du respect de l'état de droit et l'engagement de l'ensemble des États parties au Statut de s'y conformer ».

Le Président Song a reconnu que la ratification d'un traité d'une telle importance « n'est pas une tâche facile », et il a remercié ceux qui ont travaillé sans relâche pour y arriver. « J'espère sincèrement que la décision de la République de Moldova de ratifier le Statut encouragera d'autres États à faire de même », a-t-il ajouté.

Saluant la décision de la République de Moldova, le vice président de l'Assemblée des États parties, l'Ambassadeur du Mexique, M. Jorge Lomónaco, a déclaré que les pays qui ratifient le Statut de Rome envoient « un message fort à la communauté internationale afin qu'elle redouble d'efforts pour faire en sorte que les crimes les plus odieux fassent l'objet d'enquêtes et que la justice soit rendue ».

M. Gribincea a exprimé le soutien de la République de Moldova à la CPI en déclarant : « La CPI constitue un jalon majeur dans les efforts que déploie la communauté internationale pour protéger les droits des plus faibles à travers le monde, car non seulement elle est un instrument de justice efficace, mais elle œuvre aussi en faveur de la paix ».

La cérémonie s'est tenue en présence du second vice-président de la Cour, le juge Hans-Peter Kaul, des juges Erkki Kourula, Anita Ušačka, Bruno Cotte, Cuno Tarfusser, ainsi que du greffier Silvana Arbia, du procureur adjoint Fatou Bensouda et du greffier adjoint Didier Preira.

Allocution du Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song

Allocution du vice président de l'Assemblée des États parties, l'Ambassadeur du Mexique, M. Jorge Lomónaco

Allocution de l'Ambassadeur de la République de Moldova, M. Mihai Gribincea

Photographies et enregistrement **vidéo** de la cérémonie.

Calendrier

FÉVRIER 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
14 Le Président Song donne une conférence au <i>UN Regional Course in International Law</i> à Addis-Abeba (Ethiopie) ----- Le Procureur participe à un événement organisé par Cinéma pour la paix, à Berlin (Allemagne)	15	16 Le Président de l'Assemblée des États parties rencontre le groupe des Amis de la CPI dans le cadre de visites à Addis-Abeba (Ethiopie) et à Nairobi (Kenya) ----- Le Président de l'Assemblée des États parties rencontre les juges de la CPI	17 Le Président de l'Assemblée des États parties est l'hôte d'une retraite à laquelle participent le Président de la CPI, le Procureur et le Greffier	18	19	20
Le Président de l'Assemblée des États parties participe au séminaire sur les implications de la conférence de révision de 2010 organisé par le Centre Grotius de l'Université de Leiden au Palais de la paix						
21	22	23	24	25	26	27
28						
MARS 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
	1	2	3	4	5	6
7 Cours inaugural du Procureur dans le cadre du nouveau Master « gouvernance et aux droits de l'Homme » à l'Université autonome de Madrid (Espagne)	8	9	10	11	12	13
14	15 Le procureur adjoint participe au colloque international intitulé « Droits des femmes, droits des migrantes et droit international humanitaire », à Dakar (Sénégal)	16	17	18	19	20
21 mars : Discours liminaire du Procureur à l'occasion de l'événement organisé par Facing History and Ourselves, à Londres (Royaume-Uni)						
21 et 22 mars : Le conseil de direction du Fonds au profit des victimes tient une réunion à la CPI.						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.